

OBSERVATOIRE DU QUÉBEC

LA MONDIALISATION : Éléments d'impact socio-économique pour le Québec.

OU

UNE QUESTION D'ATTITUDE POUR UN FUTUR MEILLEUR

(Version finale)¹

par

Ronald Carré²

Économiste

Président-directeur général

Econometrik National Plus Inc.

[\(Voir les coordonnées de l'auteur à la fin du texte\)](#)

Novembre 2000

Effet pervers de la mondialisation, selon Vivianne Forrester :

**« On a critiqué la nature du travail tout au long de la modernité.
Le travail est devenu le Graal, on mendie désormais l'exploitation.
Ne pas être exploitable est devenu bien pire qu'être exploité. »**

La Presse Montréal, samedi le 9 septembre 2000, page C-5

¹ Remarque utile : La plupart des références bibliographiques peuvent être consultées directement en ouvrant les liens hypertextes, à condition de lire le document électroniquement et d'avoir une connexion à l'Internet.

² Ronald Carré est économiste et Président-directeur général de Econometrik National Plus Inc. Il est aussi membre de l'Observatoire du Québec et de l'Association des économistes québécois (ASDEQ). L'auteur a œuvré durant de nombreuses années comme sous-ministre adjoint et cadre supérieur au gouvernement du Québec avant de fonder sa propre entreprise d'études et de prévisions socio-économiques (Econometrik National Plus Inc.). Il est aussi le concepteur du **modèle FuturCanada®**, modèle d'analyses structurelles et de prévisions socio-économiques de toutes les régions de l'économie canadienne.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1	5
LE PHÉNOMÈNE DE LA MONDIALISATION.....	5
1.1 <i>Compréhension du phénomène</i>	<i>5</i>
1.2 <i>Une autre mondialisation.....</i>	<i>8</i>
1.3 <i>Remise en question du rôle des États.....</i>	<i>9</i>
1.4 <i>Compréhension historiques des règles du commerce international</i>	<i>11</i>
1.5 <i>Qu'en est-il du Québec?.....</i>	<i>15</i>
CHAPITRE 2.....	20
LA MONDIALISATION VUE COMME UN RÉAMÉNAGEMENT DES MANIÈRES DE FONCTIONNER DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT	20
2.1 <i>Nouveau contexte</i>	<i>20</i>
2.2 <i>Concrètement : la réalité du nouveau contexte mondial</i>	<i>21</i>
2.3 <i>Le débat à l'échelle du monde</i>	<i>22</i>
2.3.1 <i>La concurrence.....</i>	<i>23</i>
2.3.2 <i>Le gouvernement d'entreprise.....</i>	<i>25</i>
2.4 <i>Qu'en est-il du devenir des PME québécoises ?.....</i>	<i>26</i>
2.4.1 <i>Diagnostic PME.....</i>	<i>26</i>
2.4.2 <i>Support étatique aux PME.....</i>	<i>27</i>
CHAPITRE 3.....	31
LES MOYENS POUR FAIRE FACE À LA MONDIALISATION	31
3.1 <i>L'enjeu fondamental.....</i>	<i>31</i>
3.2 <i>Un tour d'horizon des institutions actuelles et de leur mandat respectifs ..</i>	<i>32</i>
3.2.1 <i>Institutions étatiques.....</i>	<i>32</i>
3.2.1.1 <i>Ministère des Finances.....</i>	<i>32</i>
3.2.1.2 <i>Ministère de l'Industrie et du commerce (MIC) et autres ministères de développement économique.....</i>	<i>33</i>
3.2.1.3 <i>Organismes d'État.....</i>	<i>34</i>
3.2.2 <i>Institutions non étatiques.....</i>	<i>34</i>
3.2.2.1 <i>Institutions financières</i>	<i>34</i>
3.2.2.2 <i>Boîtes de consultations privées.....</i>	<i>34</i>
3.3 <i>Évolution et validation du modèle de développement économique au Canada</i>	<i>35</i>
3.3.1 <i>Rappel historique</i>	<i>35</i>
3.3.2 <i>Mondialisation et nouveau leitmotiv forcent la validation du modèle canadien.....</i>	<i>38</i>
PROPOSITION :	40
ANNEXE	42
LA MARCHÉ DE LA MONDIALISATION :	42

LA MONDIALISATION :

Éléments d'impact socio-économique pour le Québec.

INTRODUCTION

À travers la recherche de l'impact du phénomène de la mondialisation sur l'économie du Québec, ce document nous conduit à une prise de conscience inédite. Il montre la nécessité d'élargir le débat pour une plus grande compréhension du devenir de la société québécoise, non seulement par rapport à sa propre économie mais aussi par rapport à l'économie mondiale et, le cas échéant, par rapport à l'économie des autres régions du Canada, l'économie des Amériques et du reste du monde.

Le document permet de réaliser que malgré des efforts significatifs faits pour le développement socio-économique du Québec, ces efforts peuvent paraître minces, compte tenu de l'envergure des défis posés par la mondialisation. Pour une fois, l'on peut réaliser, autrement que par le spectre de relations tendues de paliers de gouvernement supérieur à subalterne, que les défis pour le développement du Québec se posent à l'échelle du monde et que la manière de relever ces défis mérite d'être approfondie.

Le rôle de l'État québécois est particulièrement mis en lumière, en insistant autant sur les points forts que les points faibles de ses réalisations. Et cela sur une toile de fonds imprégnée des grands débats contemporains qui émanent du phénomène de la mondialisation.

Force est d'admettre l'impossibilité de conclure l'analyse sans un examen approfondi, non seulement du modèle québécois de développement socio-économique, mais principalement du modèle canadien centralisé. Les disparités régionales de ce pays sont à ce point grandes qu'il est possible d'en isoler les éléments comme ceux d'un grand système de modèles.

Après plus de 133 ans de fonctionnement de la fédération canadienne, il est plus que temps de se pencher sur le descriptif réel de l'intégration économique au Canada. Il est nécessaire d'en aborder l'étude de manière apolitique si l'on veut que les débats politiques ultérieurs soient inscrits dans la réalité.

Quelqu'un doit prendre le leadership d'initier les études à faire en partenariat avec des experts de d'autres régions du Canada, si possible, de manière à valider les modèles québécois et canadien dans une perspective élargie.

L'Observatoire du Québec³ par son mandat et ses statuts constitutifs pourraient proposer son expertise aux interlocuteurs intéressés par une telle perspective d'approfondir davantage la question. Ainsi les sociétés québécoise et du Reste du Canada pourraient mieux comprendre les éléments fondamentaux de leur avenir socio-économique en conformité des exigences de leur intégration économique au Canada, dans les Amériques et dans le monde régionalisé.

³ Ouvrir le lien hypertexte suivant pour accéder à son site internet et obtenir une présentation détaillée de l'**Observatoire du Québec** :
<http://www.observatoire-quebec.qc.ca/>.

CHAPITRE 1

LE PHÉNOMÈNE DE LA MONDIALISATION

1.1 Compréhension du phénomène⁴

La mondialisation, aujourd'hui, est une donnée avec laquelle nous devons vivre et composer. En conséquence, elle est ni un modèle à suivre, ni un piège à contourner, même si, à certains égards, elle peut être perçue comme une épreuve par quiconque se croit à l'abri de tout changement, soit concernant son travail ou son avenir social.

Ce n'est pas la première fois que le monde subit une mutation aussi profonde. Qu'il suffisse de se remémorer le passage de la société agricole à la société industrielle. Il ne s'est pas fait sans heurts et sans souffrances. De même, lorsque l'activité industrielle a été supplantée par les services. Or nous entrons maintenant dans un monde où les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications vont être prépondérantes dans les activités humaines. Elles mettent le monde entier à la portée de tous. Mais a-t-on intégré ce qu'implique ce changement dans les comportements individuels ?

Force est d'admettre la profonde contradiction dans les comportements de chacun. Comme consommateur de biens et services, on veut les obtenir au meilleur coût possible, tout en bénéficiant des bienfaits de la mondialisation. Comme producteur ou fournisseur de ces mêmes biens et services, on veut conserver les avantages et la sécurité d'un marché national protectionniste qui a procuré, avec le temps, une rente de situation. Durant des décennies, cette rente a procuré la sécurité d'emploi, des niveaux de salaires parmi les plus élevés et l'une des meilleures protections sociales. C'est ce qui explique la profonde crise de confiance de la société actuelle et les défis à relever qui en découlent. Car tout ne se passe pas sans heurt. Qu'il suffisse de se remémorer la dernière crise financière asiatique qui a bouleversé la planète.

D'un point de vue strictement économique, le phénomène de la mondialisation a aussi ses causes et ses effets⁵. Ceux le plus souvent cités sont les suivants:

⁴ Propos inspirés principalement de Françoise Saudan, Conseillère aux États, Suisse, et de Pierre-Paul Proulx, professeur de sciences économiques à l'Université de Montréal, voir texte: La mondialisation de l'économie et le rôle de l'état dans "**l'État aux orties?**", mondialisation de l'économie et rôle de l'État, les **Éditions écosociété**, 3^{ème} trimestre 1996.

⁵ Les causes pour les uns peuvent être les effets pour les autres.

- accords internationaux de libéralisation des échanges et de l'investissement et nouvelles contraintes à l'utilisation de politiques nationales ayant des effets hors frontières;
- changements technologiques rapides dans les transports et les communications, croissance rapide et développement des pays du Sud-Est asiatique exportant initialement des produits peu coûteux, intensifs en ressources humaines;
- commerce intra-firme et intra-industrie résultant de la décomposition des processus de production dont les étapes se situent dans des pays différents;
- mobilité des capitaux et interdépendance des marchés financiers, d'où marge de manœuvre réduite pour les autorités monétaires nationales et efforts de concertation et de mise au point de nouveaux régimes monétaires;
- volatilité sur ces marchés des taux d'intérêts et des taux de change;
- croissance importante de l'investissement direct étranger (l'IDE);
- rôle grandissant des grandes entreprises comme acteurs dans les relations commerciales internationales et interrégionales;
- importance accrue à l'innovation, à la recherche et développement, au marketing, aux alliances et partenariat pour un accès plus rapide aux connaissances et aux marchés des divers pays;
- écart grandissant de richesse et de salaires entre individus, régions et pays;
- nouvelles politiques économiques inspirées par les théories de la croissance endogène;
- croissance et décroissance d'agglomérations urbaines - régionales, certaines sortant gagnantes et d'autres perdantes du processus d'intégration économique en cours.

Même s'il faut encore parfaire les diagnostics, cette énumération suggère une conclusion importante. La croissance économique mondiale et la croissance économique des divers pays et régions du monde sont de plus en plus le résultat d'un processus au sein duquel les flux commerciaux, les systèmes de prix, les salaires et l'emploi sont déterminés simultanément.

Il appert déjà qu'il faille accorder une importance considérable au changement technologique comme déterminant moteur de la mondialisation et

comme facteur nécessitant un renouvellement des politiques visant l'innovation et la productivité. De plus en plus, les économistes spécialistes des relations internationales, à l'instar de Pierre-Paul Proulx, traitent du nouveau phénomène de "**polarisation spatiale**" qui rassemble des sous-traitants, des services et des sociétés de haute technologie autour de firmes en quête de flexibilité (appelée aussi **la production frugale**) pour affronter une économie mondiale de plus en plus intégrée. Par exemple, la production frugale dicte de rapprocher les fournisseurs du donneur d'ordres, etc. ... Il s'agit de l'effet de localisation de la mondialisation (effets de synergie, d'agglomération, de conventions).

En même temps, il s'effectue présentement, à l'échelle du monde, une profonde réflexion recherchant des mécanismes régulateurs. Les grands organismes internationaux comme l'OCDE, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'ONU et l'OMC, principalement, évoluent dans cette mouvance de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial. Débloquera-t-elle sur un nouveau palier de gouvernement supérieur d'une ampleur planétaire? Tous les ingrédients sont réunis pour y voir un mouvement irréversible, sans que l'échéancier ne soit encore connu⁶.

Toutefois, c'est une question de temps, à condition que les États y voient clair. Un gros problème à résoudre actuellement découle des conséquences de la spirale créée par l'intégration économique avec tous ses effets pervers. Les États apparaissent plus souvent qu'autrement comme des complices ou des victimes. Autant les diverses formes d'intégration économique peuvent être des plus salutaires pour le consommateur et le producteur, autant elles peuvent être destructrices lorsque l'équilibre du marché est rompu. S'il n'y a plus suffisamment de joueurs sur le marché, ou que ceux-ci, de connivence, faussent les règles du jeu, il n'y a plus d'équilibre.

Si les États ne font rien rapidement, certains groupements de la société civile se chargeront de les rappeler à l'ordre. Aussi, des groupes comme ATTAC⁷ contre la spéculation financière vont prendre de plus en plus d'importance à l'avenir comme instruments de surveillance. Il n'y a qu'à se souvenir des derniers remous sociaux survenus lors du dernier rendez-vous des Grands de ce monde à Seattle à l'automne 1999. L'absence de visions à moyen et à long terme conduit les États à prendre acte et non à prévenir les coups. Et l'État du Québec, comme d'autres, est vulnérable à ce point de vue, mal équipé pour comprendre l'avenir, trop longtemps ébloui par le spectre de l'atteinte d'un déficit "zéro".

⁶ Voir le résumé à la fin de la section 1.3.

⁷ ATTAC (Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens) : (cliquer le souligné) <http://www.attac.org/> Cette association a vu le jour à la mi-1998.

1.2 Une autre mondialisation

En parallèle du mouvement initial vers une plus grande mondialisation des échanges et de l'intégration économique, il s'est développé une autre mondialisation beaucoup plus humaine et solidaire. Ce mouvement parallèle fait ressortir clairement deux points : d'abord les grands déséquilibres sociaux ne sont pas réglés par ce grand mouvement de la mondialisation caractérisé par plus d'intégration économique et, ensuite, il en a découlé toute une série d'effets pervers. Cette autre mondialisation a connu son apogée au congrès de Seattle en décembre 1999 avec les manifestations monstres qui s'y sont déroulées. Parmi les principaux déséquilibres et effets pervers du mouvement initial de la mondialisation, certains méritent une attention particulière :

- Une plus grande appropriation des marchés par les multinationales montrant la voie à une plus grande dictature de leur part, est accompagnée d'une plus grande information diffusée à l'échelle du monde atteignant toutes les strates de la population. C'est en même temps ce que craignent le plus les multinationales.
- Cette appropriation des marchés de plus en plus grande par les multinationales, accompagnée d'une disparition des frontières, aurait pu laisser croire, qu'enfin, les disparités entre pays pauvres et pays riches allaient diminuer, sinon disparaître. Il n'en n'est rien. Bien au contraire. L'accroissement des inégalités est devenue explosive entre pays pauvres et pays riches, ainsi qu'entre les strates de population à l'intérieur de ces mêmes pays (autant à l'intérieur des pays riches que des pays pauvres). Il est évident que la situation est devenue explosive.
- L'emprise du système financier est devenu à ce point préoccupante que certains de ses méfaits portent à plus de conséquences négatives. Depuis 1973 par exemple, fin de la période des taux de change fixes, même la monnaie est devenue prétexte à faire de l'argent en spéculant sur la dépréciation et l'appréciation futures des diverses monnaies et ainsi générer des revenus. Pourtant, la raison d'être de la monnaie n'est-elle pas uniquement de servir de médium d'échange?
- On ferme de plus en plus les yeux sur la corruption et le gaspillage à l'égard des pays du sud en particulier, pourvu que l'on puisse continuer à pomper toujours davantage les richesses naturelles des pays du sud.
- La vulnérabilité des pays du sud s'accroît de plus en plus, face aux multinationales qu'il ne faut pas choquer, puisque devenues beaucoup plus puissantes que les gouvernements de nombreux pays (pour plus de détail, voir section 2.2). Puisque leurs capitaux aussitôt arrivés, aussi vite ils pourraient être repartis, vers d'autres lieux plus accueillants.

- Même la démocratie est remise en cause. Car on assiste à des transferts de pouvoir vers des organismes qui ne répondent devant personne.
- Etc.

Si rien n'est fait rapidement par les instances internationales concernées, la révolte est à nos pas. Le Québec est-il bien outillé, d'abord pour faire toutes les analyses que nécessite plus de compréhension et ensuite pour faire entendre sa voix? N'est-ce pas la grande question? Il en est question plus loin.

1.3 Remise en question du rôle des États

Selon les époques, les gouvernements ont été forcés d'adopter des politiques de développement économique spatial et d'aménagement du territoire qui permettaient de s'adapter aux nouveaux schèmes de localisation des entreprises et tenter de contrecarrer les déséquilibres du territoire, de même que pour se doter d'équipements attrayant pour les nouvelles entreprises comme des technoparcs, palais des congrès, TGV, etc. ...

Un examen en profondeur des politiques économiques du gouvernement du Québec s'impose dans un nouveau contexte d'intégration économique à l'échelle du monde, certes, mais d'abord à l'échelle pan canadienne. Cet examen doit se faire dans le cadre d'un nouveau paradigme technologique, à la lumière de nouvelles stratégies de localisation des entreprises multinationales et à la lumière de modèles avec lesquels il faut d'ores et déjà composer.

La régionalisation pour le Québec implique des liens Nord-Sud plus intenses avec les États-Unis. D'où un sérieux défi à relever dans la définition et la mise en marche d'un nouveau modèle économique québécois qui se voudrait différencié de celui des américains.

Les contraintes imposées par le niveau élevé d'intermédiation financière, la multilocalisation des entreprises, la proximité géographique des États-Unis où les charges fiscales sont, de par leur choix de modèle, de beaucoup inférieures à celles du Québec, (*malgré un début timide d'ajustement apporté dans le Budget Landry à partir de 2000*), et un niveau élevé d'endettement permettent de conclure qu'il faut chercher ailleurs que dans les politiques macroéconomiques conventionnelles (monétaires et budgétaires) pour trouver des moyens efficaces permettant d'atteindre des objectifs d'emploi et de redistribution. Il faut viser des politiques et des programmes touchant directement la productivité, la compétitivité et le développement durable comme base dans un contexte d'intégration économique. Proulx suggérait déjà avant 1996, la mise en place d'un **Conseil de la compétitivité et du développement durable** pour le Québec.

À l'évidence, les États ont de plus en plus un rôle amoindri dans cette dynamique engendrée par le phénomène de la mondialisation. L'État du Québec n'y fait pas exception, du moins en ce qui concerne l'organisation de la connaissance socio-économique. Cet état de situation s'est de plus confirmé et accéléré au Québec au tournant des années '90. Des gestes administratifs ont été posés dans le passé qui ne peuvent qu'affaiblir la portée de ses interventions dans un monde qui, de plus en plus, nécessite d'être bien préparé et à l'affût de la connaissance socio-économique en ayant le moins d'entraves possible comme de la réglementation trop lourde⁸.

Comme gestes d'affaiblissement de la connaissance, qu'il suffisse de noter la disparition de l'OPDQ (en particulier dans son volet d'études et de planification à moyen et long terme). L'OPDQ a cessé ses activités le 31 mars 1993 après 25 années de consultation et d'animation. À ce moment, le Bureau de la statistique du Québec (BSQ), n'étant qu'une direction générale à l'intérieur du ministère des Finances, se voyait dépouiller de ses meilleurs éléments d'analyses et de prévisions au profit de d'autres directions de son ministère de tutelle. Il était alors confiné à un rôle plus que marginal avec ses quelques 195 employés et un budget inférieur à 8 M\$⁹. Il est devenu, depuis, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)¹⁰ relevant directement d'un ministre. Son mandat est resté pratiquement inchangé, se définissant de plus en plus comme "organisme de services" en matière de relevés statistiques des plus diversifiés faits pour les ministères qui veulent bien recourir à ses services. Il n'y a pas de fil conducteur, dans son programme de travail, susceptible d'animer ce petit organisme pour le rendre crédible comme conseiller de l'État, de manière à lui donner de la vision socio-économique quant à l'avenir¹¹.

⁸ L'État du Québec a fait un premier pas trop timide en ce sens. En fait, il aurait fallu renforcer l'organisation de la connaissance socio-économique pour le plus grand profit de tous les agents économiques et vraiment faire beaucoup plus d'effort pour déréglementer dans tous les secteurs. On a plutôt alléger le catalogue de réglementation en en modifiant la Table des matières, sans alléger pour la peine le fardeau imposé aux agents visés. Il s'agit toutefois d'un sujet complexe, puisque le nouveau phénomène de la mondialisation impose à lui seul une plus grande harmonie des réglementations de tous les pays, ce qui implique plus de réglementation dans certains cas. Sauf que l'on a jamais fait vraiment le ménage dans les anciennes réglementations.

⁹ Pour plus de détails, voir: Ronald Carré, **Analyse du champ de la statistique: vers une proposition d'organisation du champ de l'analyse statistique au Québec**, avril 1994, miméo.

¹⁰ La **Loi sur l'Institut de la statistique du Québec** (1998, c. 44) a été sanctionnée le 20 juin 1998. Elle est entrée en vigueur le 14 octobre 1998 (décret no. 1307-98).

¹¹ Seule l'analyse socio-démographique a continué de se développer à l'interne de manière à alimenter l'État et ses clientèles quant aux perspectives futures de la société québécoise. Aucun organisme gouvernemental (y compris l'ISQ) ne se préoccupe, entre

C'est à la même époque que l'on a pu observer la disparition de directions bien structurées de planification dans les ministères de développement économique¹², la cessation de la réalisation d'études socio-économiques en profondeur à l'interne des cadres de l'État, la cessation de travaux de modélisation économétrique, même au ministère des Finances et au Bureau de la Statistique du Québec, etc. ... Quant au modèle intersectoriel du Québec, même s'il n'a pas été complètement abandonné, il n'a jamais fait l'objet d'améliorations, sauf un rajeunissement de ses données de base, selon la disponibilité des statistiques en provenance de Statistique Canada.

Force est de conclure que l'expertise de haut niveau au Québec se retrouve de plus en plus à l'extérieur de l'appareil de l'État, soit dans les universités, certes, mais de plus en plus dans les grandes institutions financières, les grandes entreprises qui planifient à long terme et dans des boîtes privées de consultation. Les aspects négatifs seraient moindres si les décideurs politiques pouvaient d'abord en prendre conscience et, en conséquence, s'assurer d'une bonne transmission des connaissances à leur endroit par les instances extérieures engagées dans la réalisation d'études approfondies appuyant des réflexions sur les devenir de la société québécoise. Par rapport à cet univers de bassins de connaissances, c'est en partie un rôle de synthèse que s'est donné le nouvel **Observatoire du Québec**.

1.4 Compréhension historiques des règles du commerce international

Dans le futur, les hauts niveaux de savoir et de guides à la décision se transposeront de plus en plus dans les institutions dont le rayonnement sera de portée mondiale. Une bonne lecture de l'histoire est essentielle pour comprendre l'avenir¹³.

autres, des impacts socio-économiques à long terme de l'évolution démographique du Québec.

¹² Lorsqu'il n'y pas eu disparition formelle, les mandats d'études et de recherches ont été considérablement allégés, se limitant à des "notes à la direction" des ministères, très succinctes, rédigées dans un but avoué de sauver du travail à son destinataire qui ne s'accorde que peu de temps pour s'informer en profondeur.

¹³ SOURCE: Synthèse inspirée :

- d'une documentation très complète du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) disponible sur la Toile : (cliquer le souligné)

<http://www.mic.gouv.qc.ca/commerce-international/gatt-omc-contexte.html> Texte de Jean-Pierre Furlong, **Évolution du commerce international du Québec depuis les débuts du système commercial multilatéral (GATT-OMC)**, Avril 1998. J.-P. Furlong est directeur de l'Analyse du commerce extérieur au MIC.

-

« *Voulant éviter un retour au chaos économique qui avait précédé et même contribué au déclenchement de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements de plusieurs pays s'étaient entendus, notamment à Bretton Woods (USA, 1944), pour construire les trois piliers de l'économie mondiale d'après-guerre: le **Fonds monétaire international**, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, devenue plus tard la **Banque mondiale**, et l'**Organisation internationale du commerce**. Les deux premières institutions ont vu le jour comme prévu, mais il aura fallu attendre jusqu'en 1995 pour que naisse l'**OMC (Organisation mondiale du commerce)**, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (**GATT**) n'ayant été **conçu à l'origine (1947) que comme un accord provisoire**.*

On ne peut cependant négliger l'apport du GATT à la libéralisation des échanges. Huit négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT, la plus récente étant la ronde Uruguay, ont permis de diminuer de façon significative les obstacles au commerce des biens. Les premières rondes de négociation ont essentiellement porté sur la réduction des droits de douane ; par la suite, en plus des tarifs, au cours des négociations des rondes Tokyo et Uruguay notamment, les préoccupations ont aussi porté sur un meilleur encadrement et la diminution des obstacles non tarifaires auxquels certains pays ont eu tendance à recourir pour compenser la réduction des mesures à la frontière.

Le GATT a aussi servi de forum pour le règlement de différends entre les pays membres. Les accords régionaux de libéralisation du commerce ont dû s'en inspirer et y être conformes, bien qu'ils constituent dans une certaine mesure une entorse au principe de base de non-discrimination. En outre, le secrétariat du GATT a contribué à l'amélioration de la connaissance sur le commerce international, ainsi que sur les enjeux ou les défis auxquels les pays commerçants ont été confrontés.

Aujourd'hui, l'OMC et un ensemble d'accords sur les biens, les services et la propriété intellectuelle viennent faciliter les échanges commerciaux. L'agriculture, les textiles et les vêtements qui bénéficiaient d'exemptions, réintègrent progressivement le cadre commercial applicable aux autres produits. Cent trente-deux (132) pays sont actuellement membres de l'OMC et trente (30) autres y négocient leur adhésion, alors qu'en 1947, vingt-trois (23) pays signaient le GATT.

et de : Roma Dauphin, **Les accords de commerce internationaux: Plus près de nous qu'on le croit**, revue **SOMMETS** (magazine de l'Université de Sherbrooke), Vol. XIII no. 1 hiver 2000.

Pour compléter, voir l'**Annexe**.

Aux accords conclus à Marrakech en 1994 s'ajoutent depuis des accords sur les technologies de l'information, sur les services de télécommunications de base et sur les services financiers. Des négociations se poursuivent à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour en venir à une entente sur les investissements qui pourrait éventuellement servir de base à un accord de l'OMC sur ce sujet. Il reste cependant encore plusieurs problèmes à régler avant que les pays industrialisés mettent au point un projet d'entente.

Si plusieurs pays, notamment ceux membres de l'Union européenne, proposent d'amorcer les travaux préparatoires à une nouvelle ronde de négociations, le "millenium round", d'autres préconisent plutôt un temps d'arrêt afin de mieux asseoir ou consolider les résultats des accords conclus au cours des dernières années. Ce besoin de pause se manifeste particulièrement aux États-Unis, l'Administration américaine n'ayant pas réussi à obtenir le mandat de négocier de nouveaux accords commerciaux en vertu de la procédure dite du "Fast Track". La proximité des élections américaines a certainement aussi joué. Les projets ne manquent pas (APEC, zone de libre-échange des Amériques, libre-échange transatlantique, etc.) mais il est difficile d'obtenir les appuis nécessaires, d'autant plus que les échéances pour conclure d'éventuelles ententes sont encore assez éloignées (voir description à l'Annexe).

Il faut aussi souligner l'importance des accords régionaux, comme l'ALÉNA, qui viennent renforcer le système commercial multilatéral dans la mesure où ils sont fondés sur les mêmes principes, ils n'ont pas pour effet d'accroître les obstacles au commerce avec les pays tiers et ils s'appliquent à l'essentiel des échanges commerciaux des pays visés. Ces accords se sont multipliés au cours des dernières années.

Le protectionnisme a accentué le déclin économique, notamment dans les pays occidentaux au cours des années 30. La libéralisation des échanges a par contre contribué à la croissance ; à preuve, le commerce mondial croît plus vite que la production mondiale de marchandises, tendance qui se vérifie d'ailleurs depuis plusieurs décennies. Avec toutes les réserves qu'une comparaison sur une aussi longue période puisse comporter, indiquons tout de même que la valeur en dollars américains des exportations mondiales de marchandises est 86 fois plus importante en 1996 qu'en 1950. En outre, de 1950 à 1960, le volume des exportations mondiales a doublé alors que celui de la production mondiale de marchandises a augmenté de 65 %. Pour les décennies suivantes, les pourcentages de croissance en volume sont :

	Exportations	Production
1960-70	127,3 %	78,6 %
1970-80	63 %	45 %
1980-90	49 %	31 %

Source : Divers rapports annuels du GATT ou de l'OMC.

De 1987 à 1996, la valeur des exportations mondiales de marchandises a un peu plus que doublé, le volume a augmenté de 70 %, alors que la production mondiale et le produit intérieur brut (PIB) réel mondial augmentaient d'environ 20 %. Les données préliminaires de l'OMC pour 1997 font état d'un accroissement de 3 % de la valeur des exportations mondiales de marchandises par rapport à 1996, et d'une augmentation en volume de 9,5 %. »

La perception d'une OMC essouffée a généré un regain d'intérêt pour les accords régionaux depuis une dizaine d'années. Les américains qui étaient les plus ardents défenseurs du multilatéralisme, se sont convertis au régionalisme avec la formation de l'ALÉNA. Même les pays de l'Asie se sont convertis au régionalisme en faisant de l'ANASE une zone de libre-échange.

La notion de régionalisme a conduit à la découpe du monde en grands blocs commerciaux (Asie, Europe, Amériques). Dauphin pose la question. Ces blocs vont-ils garder des liens commerciaux entre eux ou au contraire se replier sur eux-mêmes ? Aussi, jusqu'à quel point y aura-t-il intégration au sein de chacun des blocs ? Il soutient, de plus, que des blocs commerciaux non coopératifs où le pays dominant accapare les principaux bénéfices du libre-échange intérieur serait probablement le pire scénario à envisager pour le monde.

Ce scénario du pire apparaît si improbable tellement il briserait le nouvel équilibre mondial. Des forces vives de la société civile auraient tôt fait de se faire entendre.

Raymond Garneau, alors Président de l'Industrielle-Alliance, a très bien résumé les enjeux sous-jacents à la mondialisation lors d'une conférence à l'occasion du 75^{ième} anniversaire de la faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval¹⁴. Il concluait à partir d'exemples éloquentes que :

- Le libre-échange provoque la déréglementation;
- La déréglementation augmente la concurrence;
- La concurrence conduit à la mondialisation de l'économie;

¹⁴ Propos résumés dans : Le Soleil, Québec, le dimanche 28 novembre 1999.

- La mondialisation de l'économie provoque la concentration des entreprises;
- La concentration des entreprises crée des monopoles ou quasi-monopoles et tue la concurrence;
- L'absence de concurrence force le retour à la réglementation pour contrôler les monopoles.

Il concluait, enfin, que « si depuis une décennie nous vivons sous l'ère du village global, peu de monde se préoccupe de savoir quel genre de conseil municipal va gérer le village. Et qu'en situation idéale, la globalisation des marchés aurait dû être précédée par une sorte de globalisation de nos démocraties. »

L'**Annexe** résume les grandes dates historiques.

1.5 Qu'en est-il du Québec?

Comment le Québec s'est-il tiré d'affaire depuis ce début de décloisonnement du monde? Il est certain que la « province de Québec » est bien menue dans ce contexte du village global si bien résumé par Raymond Garneau. Ses moyens sont limités et ils le seront encore davantage en termes relatifs à l'avenir dans un monde où ce village global s'agrandit constamment. À date, tout n'a pas été si mal.

« Le commerce international du Québec n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place du système commercial multilatéral. Cette tendance s'est accélérée au cours des dernières années au point où les exportations internationales de marchandises représentent une part de plus en plus importante du PIB. La nature des produits exportés s'est aussi grandement diversifiée. En même temps, on assiste à une plus grande concentration des exportations vers les Etats-Unis »¹⁵. Peut-être faut-il réaliser que, tout comme l'Ontario, le Québec bénéficie d'une rente de localisation dû au fait de sa grande proximité de l'un des plus grands marchés au monde!

Depuis le tout début de la révolution tranquille, le discours s'est considérablement élargi. D'un discours portant presque exclusivement sur la notion d'exportation de biens, l'on est passé assez rapidement à un discours beaucoup plus élargi. Déjà en 1973, le Rapport Marier¹⁶ cernait la problématique

¹⁵ Voir J.-P. Furlong op. cit.

¹⁶ Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, **Rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers**, Québec, septembre 1973 (texte révisé de mars à juin 1974). (Comité créé par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec en automne 1971)

concernant la question des investissements étrangers pour le Québec. Ce rapport coïncidait aussi avec la venue de la nouvelle agence de tamisage des investissements étrangers mise en place par le gouvernement fédéral. Il existe, maintenant, le Bureau d'examen des investissements¹⁷ au palier fédéral qui examine tout investissement sous plusieurs aspects dont ceux des investisseurs étrangers et leur degré de contrôle de l'économie canadienne, de même que l'aspect du phénomène de l'intégration des investissements entre les mains de quelques grands centres de décision.

Il est certain que la question des investissements directs étrangers (IDE) a pris une ampleur considérable avec la montée du phénomène de la mondialisation. La croissance de l'IDE au cours des années '80 a été fortement marquée, d'une part par la montée de l'investissement international croisé principalement circonscrit à la zone OCDE. D'autre part, le processus a été dominé par la suprématie des acquisitions/fusions sur les investissements créateurs de capacités nouvelles de production.¹⁸

« La progression rapide de la mondialisation du commerce peut se traduire par des avantages considérables pour la croissance économique et le développement - mais elle risque aussi de déboucher sur la domination de certains marchés par quelques grandes sociétés. D'où la nécessité d'introduire des politiques visant à préserver le bon fonctionnement des marchés et limiter la portée des pratiques commerciales restrictives.

Tel est le message central du **World Investment Report 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy** (Rapport sur l'investissement dans le monde, 1997: les sociétés transnationales, la structure des marchés et la politique de concurrence) que la CNUCED (Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement) a publié le 9 septembre 1997. Sa parution s'inscrivait dans le contexte d'un investissement international en plein essor. En effet, le nombre des sociétés transnationales (STN) augmente rapidement et le portefeuille de leurs actifs ainsi que le volume de leurs ventes à l'échelon mondial atteignent des niveaux records. La libéralisation des régimes d'investissement étranger direct (IDE) n'a pas pour seule conséquence d'encourager cet essor mais aussi d'aviver la concurrence sur de nombreux marchés.

¹⁷ Pour en savoir plus: (cliquer le souligné)
<http://investcan.ic.gc.ca/>

¹⁸ Toute cette question est particulièrement bien couverte dans :
Chesnais, François, **La mondialisation du capital**, Syros, Paris, 1994, 1997 (nouvelle édition actualisée (Collection Alternatives économiques).

Le Rapport 97 indique que l'échelle de certaines fusions et acquisitions et le risque de voir certains marchés dominés par un petit nombre de sociétés posent d'importantes questions en ce qui concerne la politique de concurrence: "*Cela a récemment été mis en lumière à l'occasion du débat qui a eu lieu dans l'Union européenne à propos de la fusion de Boeing et de McDonnell Douglas, deux des plus grandes compagnies aérospatiales du monde*" »¹⁹.

L'on constate que la politique à suivre n'est pas toujours claire. Il ne s'agit pas seulement de surveiller une trop grande intégration entre les entreprises d'un même secteur mais aussi l'intégration des entreprises entre secteurs (ex.: entre presse électronique et presse écrite, etc. ...). Ni le fédéral et ni le Québec n'ont de points de vue clairs concernant le phénomène de l'intégration économique. Les exemples de l'absence de lignes directrices à tous les niveaux de gouvernement n'est que plus évidente depuis la dernière année. Il ne s'agit pas, pour le gouvernement fédéral, de demander un avis à un ministère quelconque au Québec dans quelque cas précis, pour prétendre qu'il y a ou non matière à approbation soit d'une fusion ou soit d'une prise de participation.

Sur un terrain plus terre à terre à l'échelle d'un petit État comme le Québec (échelon de province), l'optimisme reste de rigueur. Les experts croient toujours possible « *la bonification du système commercial multilatéral dans l'intérêt du Québec. Par exemple, dans des domaines comme les marchés publics, où une forte proportion des achats sont encore effectués sans appel d'offres aux soumissionnaires potentiels d'autres pays, ou comme les services où plusieurs secteurs sont encore exclus. Si les mesures tarifaires et non tarifaires ont été réduites ou éliminées et celles restant mieux encadrées, dans plusieurs pays notamment en Asie, l'accès effectif aux marchés doit passer par des réformes structurelles internes. Des organismes comme l'OCDE sont à mettre au point des indicateurs permettant de mesurer le niveau de concurrence sur les marchés domestiques.*

Qui plus est, la pénétration des marchés rendue possible par la diminution des obstacles au commerce est parfois mise en péril par les difficultés que posent les procédures douanières ; il s'agit là d'un problème dont les gens d'affaires se plaignent de plus en plus et auxquels ils souhaitent que des solutions soient apportées au plan multilatéral ou régional.

Par ailleurs, il faut éviter les risques d'érosion ou même d'implosion qui découleraient du fardeau que certains veulent faire porter au système multilatéral dans des domaines non directement reliés au commerce

¹⁹ Tel était la conclusion de la Conférence des Nations-Unis sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (9 septembre 1997) que l'on peut consulter en détail en cliquant : <http://www.unctad.org/en/press/pr2717fr.htm>

international. Ainsi, les mesures sociales, les normes du travail et la protection de l'environnement ou le développement durable ne devraient être à l'ordre du jour des travaux de l'OMC que dans les dimensions qui touchent directement le commerce. Les autres aspects de ces questions importantes sont traités dans d'autres forums internationaux.

La mondialisation des échanges et les progrès dans divers domaines (principalement technologiques) viennent de plus en plus faciliter les échanges des biens et services et l'investissement. Les développements des dernières années font qu'il serait très difficile de faire marche arrière dans le processus de libéralisation des échanges. Est-il besoin de rappeler cependant que le protectionnisme a parfois tendance à se développer dans l'opinion publique en période économique difficile. »²⁰

Même s'il n'y a plus d'effort de planification d'ensemble²¹ au Québec depuis le milieu des années '80, il faut reconnaître que, grâce au dynamisme du secteur privé, l'économie du Québec s'est bien tirée d'affaire.

Les principaux acteurs économiques québécois sont déjà très intégrés au marché mondial. C'est le cas entre autre dans les secteurs de la métallurgie, des pâtes et papiers, des services, de la pharmacie, du meuble, du matériel de transport, de la transformation des produits alimentaires, etc. Il y a probablement, aujourd'hui, plus de 60% des emplois qui s'inscrivent dans le contexte de la mondialisation.

Il faut reconnaître que le Québec a été la province qui a appuyé le plus les politiques canadiennes d'ouverture des marchés, que ce soit au GATT ou à l'ALENA. Toutefois, suite à l'arrivée de l'ALENA, le Québec a tardé à mettre en œuvre ses mesures d'aide à la formation de la main-d'œuvre et au réinvestissement, contrairement à l'Ontario, qui, entre autre, a mis en place rapidement ou renforcé son réseau de collèges techniques.

En matière d'énergie, Hydro-Québec adhère en mai 1998 au marché spot américain (énergie de pointe) en recevant sa conformité du FERC. Cette question du statut public d'Hydro-Québec et de la fermeture du marché québécois risquent de devenir un des enjeux commercial majeur au cours des prochaines années avec les américains.

²⁰ Voir J.-P. Furlong op. cit.

²¹ Tous auront compris que lorsqu'il est question de planification d'ensemble, il ne s'agit pas de fabrication de Plan comme il en était question au début du siècle précédent, mais bien de la réalisation d'études et de recherches en profondeur sur les grandes questions qui concernent l'État et ses clientèles. Les décideurs politiques autant que les décideurs du monde des affaires ont droit à tous les éclairages possibles que la technologie puisse permettre de produire aujourd'hui.

Il semble, toutefois, y avoir un fort consensus pour que l'économie du Québec continue de croître dans ce processus de libéralisation, engagé depuis 50 ans.

Chapitre 2

LA MONDIALISATION VUE COMME UN RÉAMÉNAGEMENT DES MANIÈRES DE FONCTIONNER DES ENTREPRISES ET DE L'ÉTAT

2.1 Nouveau contexte

Le débat sur la libéralisation est d'abord un débat d'idées qui traduit une certaine orientation vers l'avenir à long terme. C'est pourquoi il est si essentiel que les États et les tenants de la pro-mondialisation soient bien informés à des horizons éloignés. La libéralisation des échanges et de l'investissement ne vise pas seulement la prospérité et une plus grande liberté de choix, mais aussi la justice, en ce sens que le bien-être général de tous les citoyens doit primer sur les intérêts particuliers. Il importe que les fruits de la libéralisation soient répartis de façon plus équitable à l'intérieur des pays et entre les pays. C'est pourquoi la politique et l'action de dirigeants aux niveaux national et international conservent toute leur importance.

La question du retour au protectionnisme d'antan ne se pose plus aujourd'hui. On a calculé que pour les pays membre de l'OCDE le salaire des travailleurs qualifiés baisserait de 2 à 5 % si l'on devait revenir au protectionnisme, et qu'il en coûterait aux consommateurs de ces pays une somme approchant les 300 milliard \$US²². Le protectionnisme absorbe des ressources qui pourraient être affectées beaucoup plus utilement à des programmes de recyclage ou de garanties temporaires de ressources destinés à des travailleurs victimes de suppression de postes, voire la mise au point de nouveaux produits ou la création d'entreprises.

Traditionnellement, les entreprises évoluaient dans un cadre national avec des règles définies à partir de leur territoire d'opérations. Comment, aujourd'hui, concilier le cadre national de fonctionnement avec un ensemble de règles régissant les rapports interentreprises dans un territoire international indifférencié ?

Aussi, les états nationaux étaient les maîtres d'œuvre de la définition du cadre économique, social et culturel pour le développement de leurs citoyens. Au Québec, principalement depuis la Révolution tranquille, l'État a souvent été considéré comme le moteur principal du développement de la société. En conséquence, même si cela est beaucoup moins vrai depuis au moins une décennie, la question des effets de la mondialisation sur les manières de fonctionner se pose avec plus d'acuité.

²² Voir : **Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement, étude de l'OCDE**, octobre 1999. (cliquer le souligné)
http://www.ocde.org/publications/Pol_brief/9906fr.pdf

2.2 Concrètement : la réalité du nouveau contexte mondial²³

Aujourd'hui, l'ordre international n'est plus un ordre interétatique. Le capitalisme s'est émancipé de la politique. La présente compilation montre la relative fragilité des États dans cette mouvance vers la mondialisation.

Sur les 100 principales puissances économiques du monde (États et entreprises confondus), 51 ne sont plus des États-nations, mais des multinationales.

- Sur les 60 premières puissances mondiales, les 22 premières sont des États (au premier rang, les États-Unis, avec un PIB de 7 745,7 milliards de dollars). Ensuite, de 2 à 10 : Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Chine (+ Hong-Kong), Brésil, Canada, Espagne. En 23^{ième} position se trouve General Motor (États-Unis) avec un chiffre d'affaires (CA) de 178,2 milliards de dollars, juste avant le Danemark (PIB : 161,1 milliards de dollars); 26^{ième} : Ford Motors (États-Unis), CA : 153,5 milliards de dollars, juste avant la Norvège (PIB : 153,4 milliards de dollars); 28^{ième} : Mitsui & Co. (Japon), CA : 142,8 milliards de dollars, juste avant la Pologne (PIB : 135,7 milliards de dollars), etc.

Dans les 60 premières puissances économiques du monde²⁴, on trouve aussi : Mitsubishi (Japon), Royal Dutch Shell (Pays-Bas et Royaume-Uni), Itochu (Japon), Exxon (États-Unis), Wal-Mart (États-Unis), Marubeni (Japon), Sumitomo (Japon), Toyota Motors (Japon), General Electric (États-Unis), Nissho Iwai (Japon), IBM (États-Unis), NTT (Japon), AXA-UAP (France), Daimler-Benz (Allemagne), British Petroleum (Royaume-Uni), Groupe Volkswagen (Allemagne).

Les 200 principaux groupes mondiaux représentent à eux seuls près de 30% de l'activité économique planétaire.

Aujourd'hui, 100 entreprises mondialisées imposent leur loi à l'économie du globe²⁵. Au premier rang d'entre elles : General Electric, Ford Motors, Royal Dutch Shell, General Motors, Exxon, Toyota, IBM, Volkswagen, Nestlé, Daimler-Benz. Leur chiffre d'affaires collectifs en 1998 était de 2 100 milliards de dollars, une fois

²³ Compilations faites dans : Xavier Raufer, **Entreprises : Les 13 pièges du chaos mondial**, Collection Criminalité internationale puf, Presses universitaires de France, juin 2000. Ce livre expose les divers aspects de la criminalité liés à la mondialisation. Comme dans les cas légitimes, la mondialisation a suscité un marché mondial, criminel celui-ci, en confrontant offre et demande de biens, d'actes ou services illicites.

²⁴ Voir : « Les 60 premières puissances économiques mondiales », Courrier international, 25 novembre 1999.

²⁵ Voir « Les nouveaux maîtres du monde », dans Le Monde, 29 septembre 1999.

et demi le PIB de la France. Ces 100 groupes détiennent 1 800 milliards de dollars d'actifs hors de leur pays d'origine et emploient plus de 6 millions de personnes dans le monde.

Les 500 premiers groupes mondiaux représentent 70% du commerce mondial (légal). Et la tendance s'accélère : hors de leur pays d'origine, l'investissement de 60 000 multinationales du globe et de leurs 500 000 filiales étrangères a crû de 40% en 1998, par rapport à 1997²⁶.

En juillet 1999, la Société Dow Jones a créé un indice spécifique – «Global Titans Index » rassemblant les 50 principales multinationales du monde (hors des américaines, 19 européennes – dont 2 françaises – et 2 japonaises).

Mais les pertes de ces grands géants peuvent être tout aussi titanesques. On apprend ainsi, en septembre 1999, que les dettes du conglomérat sud-coréen Daewoo (230 000 employés) (le 2^{ième} du pays) s'élèvent à plus de 300 milliards de francs (47,7 milliards d'euros), ce qui équivaut à la dette de la Pologne ou de la Malaisie.

Au niveau personnel, la fortune de 200 personnes les plus riches du monde est estimée à 6 200 milliards de francs (954 milliards d'euros)²⁷, soit plus que l'ensemble des PNB des 42 « HIPC's » (Highly Indebted Poor Countries, pays cumulant extrême pauvreté et insolvabilité financière), lesquels comptent au total plus de 600 millions d'habitants.

Face à autant de concentration de pouvoir, comment aborder maintenant une compréhension synthétique du débat à l'échelle du monde?

2.3 Le débat à l'échelle du monde²⁸

Le débat à l'échelle du monde est encore à ce jour partiel, du moins à l'intérieur des officines internationales officielles. Toutes les questions qui tournent autour des besoins sociaux mondiaux sont pratiquement laissés pour compte, comme par exemple :

²⁶ Voir « Les milliards de la mondialisation », Libération, 28 septembre 1999.

²⁷ Pour le *Nouvel Économiste* du 28 juillet 1999, les 5 premières de ces fortunes sont : Bill Gates (90 milliards de dollars US), Warren Buffett (36 milliards), Paul Allen (30 milliards), Steven Ballmer (19,5 milliards), Philip Anschutz (16,5 milliards).

²⁸ Voir en particulier : **Le rôle des Principes directeurs dans une économie en voie de mondialisation : concurrence et gouvernement d'entreprise**, exposé de M. Rainer Geiger, directeur adjoint (OCDE), lors de la Conférence de l'OCDE à Budapest du 16 au 18 novembre 1998. (cliquer le souligné)
<http://www.ocde.org/daf/cmisis/CIME/geiger-fr.htm>

- Le rôle diminué des États par rapport à la croissance des multinationales;
- La croissance des inégalités entre pays pauvres et riches et entre les strates de la population à l'intérieur de tous les pays;
- Comment retrouver un nouvel équilibre pour une meilleure répartition de la richesse entre les pays pauvres et pays riches, de même qu'à l'intérieur de chacune des sociétés du globe;
- Etc.

En contre partie, le partie du débat de fond à l'échelle du monde qui est la plus avancée peut se résumer autour de deux domaines principaux strictement économiques. La question de la politique de la concurrence et la question du gouvernement d'entreprise qui touche les multinationales. Ces deux domaines ont deux points en commun. Ils édictent des règles pour le fonctionnement des marchés dans une économie mondialisée. Même si l'OCDE édicte des Principes directeurs à l'intention des multinationales, ils ont une valeur limitée si les divers pays ne complètent pas par une réglementation nationale et des instruments internationaux plus spécifiques, le village global n'ayant pas encore de gouvernement à l'échelle du monde.

C'est depuis 1976 que des Principes directeurs concernant la concurrence ont été adoptés par les pays membres de l'OCDE. Certains pays Membres n'avaient pas de réglementation de la concurrence et, dans d'autres pays Membres, cette réglementation était incomplète et ne comportait pas, par exemple, un régime de contrôle des fusions. Maintenant, tous les pays de l'OCDE ont une réglementation complète de la concurrence. De plus, parmi les pays non membres qui ont souscrit aux principes directeurs, l'Argentine a adopté une nouvelle loi sur la concurrence et le Brésil a sensiblement étoffé sa réglementation et renforcé les prérogatives de son autorité de la concurrence²⁹.

2.3.1 La concurrence

²⁹ Le présent argumentaire est avant tout économique. À ce volet, s'en ajoute un autre, celui du droit international qui n'est qu'effleuré, quoique très touché par les pratiques dictées par la mondialisation. Christophe Leroy, dans l'article suivant, avance que le droit de la globalisation économique est un monstre d'inconsistance qui verse chaque jour dans l'abus de pouvoir, face auquel les dirigeants des États ont capitulé. L'analyse qu'il en fait dans son article est riche d'enseignement :

Leroy, Christophe, **La mondialisation par le vide politique**, Journal Le monde, Paris, section Tribune, vendredi le 8 septembre 2000. Il est maître de conférences en droit public à l'université de Paris XII-Saint-Maur.

Principalement depuis 1975, l'OCDE a accompli d'importants progrès dans l'amélioration de la coopération internationale en matière de politique de la concurrence. Au début de 1998, une recommandation appelant à une action concertée contre les ententes injustifiables a été adoptée, notamment celle ayant pour but de fixer des prix, de partager des marchés, de limiter la production et d'organiser des soumissions concertées. Il existe beaucoup de convergence entre les politiques nationales de la concurrence et certaines normes minimales de mises en œuvre du droit de la concurrence qui pourraient constituer les éléments d'un cadre multilatéral. Mais le cadre des Principes directeurs se doit d'être actualisé pour tenir compte d'un contexte plus contemporain. Les points suivants témoignent du niveau des discussions et de leur complexité au niveau des pays membres de l'OCDE et de leur état d'avancement. Ces points démontrent aussi l'effort d'encadrement des très grandes entreprises et des multinationales.

➤ **Fusions**

Jusqu'à ce récemment, les fusions et acquisitions anticoncurrentielles étaient considérées comme une forme d'abus de position dominante. L'analyse moderne des fusions s'attarde avant tout à l'impact de l'opération envisagée sur la structure du marché en cause, comme la création ou le renforcement d'une position dominante sur ce marché.

➤ **Prix de transfert**

Les pratiques de prix de transfert des entités apparentées d'entreprises multinationales sont incorrectes si elles aboutissent à des restrictions à la concurrence en dehors de l'entreprise. Il ressort de l'analyse actuelle en droit de la concurrence que les subventions croisées par voie de prix de transfert ne sont répréhensibles que si elles sont liées à un abus de position dominante au moyen de prix discriminatoires ou d'un comportement d'éviction.

➤ **Droits de propriété intellectuelle**

En analyse de la concurrence, l'expression « droits de propriété intellectuelle » paraît plus adéquate que la notion plus restrictive de « propriété industrielle ».

➤ **Accords restrictifs**

Il y a lieu d'établir une distinction très nette entre les accords verticaux qui améliore l'efficacité et les accords horizontaux qui devraient faire l'objet d'une interdiction générale.

➤ **Échange d'informations**

Cette disposition des Principes directeurs demeure pertinente pour les affaires internationales de concurrence. Elle demande aux entreprises de coopérer avec les autorités de la concurrence par l'échange volontaire d'informations. Cela pourrait même couvrir l'échange d'informations confidentielles moyennant une protection satisfaisante de la confidentialité de la part de l'autorité recevant les informations.

2.3.2 Le gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise concerne tout un ensemble de relations entre la direction de l'entreprise, son conseil d'administration et ses actionnaires ainsi que les autres parties prenantes. Les principaux aspects du gouvernement d'entreprise sont la transparence des structures et des activités de l'entreprise, la responsabilité des dirigeants et des administrateurs devant les actionnaires et la responsabilité de l'entreprise elle-même vis-à-vis d'autres parties prenantes comme les salariés, les créanciers et les fournisseurs à long terme. De plus, la sensibilisation de l'entreprise aux intérêts de la collectivité et à l'environnement plus large dans lequel elle opère peut avoir un impact considérable sur sa notoriété et son succès à long terme.

De bonnes pratiques dans ce domaine sont essentielles pour les résultats de l'entreprise. Elles contribuent à une gestion efficace des ressources de l'entreprise. Elles assurent un bon équilibre entre les intérêts des actionnaires et les intérêts des autres parties prenantes.

On a pu observer, ces dernières années, une tendance à la mise en place, par les entreprises, de codes de bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. De nouvelles lignes directrices adoptée récemment par l'OCDE sont axées sur les droits et obligations des actionnaires, le rôle des autres parties prenantes, le traitement équitable des actionnaires, notamment minoritaires ou étrangers, la transparence et la publication d'informations ainsi que la responsabilité du conseil d'administration.

Pour bien illustrer l'impact des questions qui ont trait au gouvernement d'entreprise, l'OCDE énonce ce qui suit :

*« La compétitivité, et en définitive les bons résultats obtenus par une société, sont le fruit d'un travail d'équipe qui intègre les contributions de toute une série de différents apporteurs de ressources tels que les investisseurs, les salariés, les créanciers et les fournisseurs. Les sociétés devraient reconnaître que les contributions des différentes parties prenantes constituent une ressource précieuse pour bâtir des sociétés compétitives et rentables. Il est donc dans l'intérêt à long terme des sociétés **de favoriser***

la coopération créatrice de richesse entre les différentes parties prenantes.»³⁰

Un nouveau comité sur le « gouvernement d'entreprise » au Canada a été institué par la bourse de Toronto. Il a reçu le mandat d'examiner à nouveau le rôle des conseils d'administration des entreprises canadiennes afin de mettre fin au manque d'efforts actuel pour améliorer la gestion des compagnies canadiennes³¹.

2.4 Qu'en est-il du devenir des PME québécoises ?

Comme nous venons de la constater, si les multinationales et les grandes entreprises internationales font l'objet d'autant d'attention de la part d'une organisation mondiale comme l'OCDE qui leur procure pareil support et encadrement, nous ne pouvons en dire autant des PME, à plus forte raison québécoises. La réflexion sur les PME est un peu au même point que la réflexion par rapport au devenir des déséquilibres sociaux et politiques. Toute l'attention ayant porté jusqu'à date sur les besoins des multinationales.

Les grandes entreprises québécoises sont d'ores et déjà bien inscrites dans le giron de la mondialisation. Il n'en est pas ainsi pour les 80% de PME québécoises. Grâce aux efforts du ministère de l'Industrie et du commerce du Québec (MIC) ces dernières années, les PME québécoises sont de mieux en mieux supportées pour affronter tous les aspects de la mondialisation.

2.4.1 Diagnostic PME³²

De plus en plus, les PME s'intéressent à la mondialisation. La mondialisation des marchés est là pour rester. La majorité des dirigeants de petites et moyennes entreprises en sont conscients et s'en préoccupent. Sept PME sur 10 s'intéressent à la mondialisation, même si le tiers ne se sentent pas nécessairement concernés.

Près de 52% des dirigeants de PME entretiennent des relations d'affaires ou ont des contacts avec des gens d'affaires à l'étranger. L'essentiel de ces affaires se fait avec les États-Unis qui exercent un attrait sur 85% des dirigeants. Cela

³⁰ Voir la référence précédente sur l'OCDE, op. cit.

³¹ Le Soleil Québec, jeudi le 13 juillet 2000, page B-6.

³² Un sondage scientifique du Groupe Everest/Banque Nationale/La presse réalisé fin de février 2000 est très riche d'enseignement concernant l'attitude des PME face la mondialisation. Voir La Presse, Montréal, mercredi 19 avril 2000, page D-4.

correspond au 85% des exportations québécoises qui prennent le chemin des États-Unis.

Malgré le grand intérêt pour les marchés américains et européens en particulier, les efforts de mise en marché ne se sont pas traduits par autant d'efforts pour aller sur place pour promouvoir leurs produits. Moins de la moitié, 44%, ont participé à des missions étrangères par le biais d'événements divers. Les marchés boursiers piquent aussi la curiosité des dirigeants (35%) qui regardent quelques fois ce qui s'y passe. 60% lisent des journaux ou des magazines économiques et d'affaires étrangers. 49% des dirigeants utilisent l'internet comme source d'information dans leur secteur d'activité.

Mais les dirigeants de PME jugent, dans une proportion de 73% qu'il est essentiel de s'informer des innovations technologiques touchant leur secteur d'activité respectif. Seulement 6% se disent pas informés du tout.

Ces données sont riches d'enseignement. Elles justifient pour une bonne part l'effort de plus en plus grand déployé par les ministères de développement économique à Québec pour les sensibiliser encore davantage et les supporter. La libéralisation des échanges commerciaux ouvre de nouveaux créneaux de marché encore insoupçonnés pour beaucoup de PME. Elles doivent en prendre encore davantage conscience.

2.4.2 Support étatique aux PME

Autant l'État québécois apparaît souvent démuni face aux agissements des grandes entreprises et des multinationales, autant ce même État est très près des PME québécoises en ce qui concerne toute matière de développement économique intérieur. Son support leur est assuré et les mesures d'aide sont nombreuses³³. Le MIC, en particulier, a pris le virage PME et il met à leur service une grande quantité de ressources professionnelles possédant un très haut niveau de compétence dans presque tous les secteurs économiques (près des $\frac{3}{4}$), le reste des secteurs économiques étant couvert à peu près de la même manière (***un niveau d'expertise professionnelle très élevé tant au niveau sectoriel que régional offert gratuitement***) par les autres ministères de développement

³³ Pour les dernières mesures inscrites au budget de l'État québécois, il faut consulter les documents du ministère des Finances du Québec concernant le **budget 2000-2001** : (cliquer le souligné)

<http://www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/index.htm>

Ces mesures s'inscrivent dans la suite du dernier énoncé de politique économique de l'État québécois baptisé : "**Objectif emploi**", **Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois**, mars 1999, que l'on peut consulter sur le site suivant : (cliquer le souligné)

<http://www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/1998-1999/PDF/stratfr.pdf>

économique comme, principalement, les ministères de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ), le ministère des Régions, le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère des transports.

Si critique il y a, c'est principalement la timidité avec laquelle le MIC exerce encore son mandat.

Dans le dernier énoncé de politique « Objectif emploi » cité précédemment, l'État québécois s'est donné, entre autres, une stratégie de développement économique axée sur le renforcement de la compétitivité des entreprises en appuyant « le développement des marchés ». Il reconnaît que les marchés extérieurs constituent un puissant moteur de développement pour les entreprises québécoises et qu'elles ne peuvent se permettre de les laisser inexploités. Ils représentent une occasion de diversification de marchés qui ne peuvent qu'accroître le retour sur l'investissement, une plus grande diversification dans des productions à plus haute valeur ajoutée, etc... .

Le plus grand défi qui se pose à toute entreprise engagée dans la compétition, à plus forte raison si elle est internationale, est l'accroissement de sa productivité. Pour se faire, l'État québécois suggère que les entreprises québécoises doivent mettre en marché des produits à plus haute valeur ajoutée et se tailler des « niches de marché ». Elles doivent pouvoir supporter la concurrence dans l'obtention de mandats mondiaux, tout en accentuant leur présence auprès des grands distributeurs et donneurs d'ordre.

L'objectif proposé est d'accroître de 5 % annuellement les exportations du Québec. Six moyens sont avancés par l'État pour supporter les entreprises :

- Accompagner les PME dans leurs efforts de percer les marchés étrangers ;
- Constituer des réseaux d'entreprises souhaitant intervenir sur les marchés extérieurs ;
- Recueillir et diffuser de l'information stratégique vers les entreprises ;
- Améliorer le financement à l'exportation et supporter davantage les maisons de commerce et l'extension des réseaux de distribution à l'extérieur du Québec ;
- Soutenir les projets d'infrastructure et de construction à l'échelle internationale ;
- Développer le marché intérieur québécois et le marché canadien, en particulier les marchés publics grâce aux ententes entre provinces.

Consistant avec les énoncés de sa politique économique « Objectif emplois », et fort d'une croissance économique exceptionnelle en 1999, l'État québécois, lors de son dernier budget pour l'année 2000-2001, mettaient de l'avant des mesures plus concrètes pour soutenir les entreprises. Parmi les principales mesures, on trouve une exemption fiscale complète de 10 ans pour tous les projets majeurs d'investissement ainsi que la bonification des programmes FAIRE et Garantie - PME.

Plus concrètement, l'enveloppe du programme FAIRE est maintenue à 250 millions de dollars mais ses critères d'admissibilité sont assouplis pour permettre le financement de projets d'investissement de plus de 2 millions des PME manufacturières de certains secteurs, notamment en aérospatiale et dans la construction automobile.

Il y a aussi la mise en place par Investissement Québec d'un nouveau programme de garanties de prêts pour les petites entreprises. Ce programme, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars sur trois ans, servira à appuyer le démarrage de quelque 2 000 projets. Les institutions financières constituent la porte d'accès au programme et Garantie Québec vérifiera et autorisera les dossiers.

Une autre mesure très importante est l'allocation au MIC de crédits additionnels de 1,4 million de dollars par année à compter de 2000-2001 afin de pourvoir aux frais associés aux missions du Premier ministre. Ces missions sont hautement stratégiques et essentielles pour que les entreprises du Québec puissent s'inscrire correctement dans les lignes majeures de la mondialisation. Le seul fait de cette mesure témoigne de la volonté très ferme de l'État de les soutenir.

Enfin, ce sont 474 millions de dollars que l'État québécois injecte dans le développement des entreprises, de la nouvelle économie et des régions en 2000-2001.

Il est forcé d'admettre que l'État québécois a fait des efforts considérables ces dernières années pour multiplier les missions à l'étranger bien supporté par les entreprises et principalement par les experts sectoriels en développement économique à l'emploi de tous les ministères de développement économique.

Les experts sectoriels sont aussi supportés par un bataillon de démarcheurs en poste à l'étranger de plus en plus imposant. Il se constitue actuellement pour trouver des nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises du Québec. Ces démarcheurs seraient les premiers les plus heureux de posséder un cadre de références économiques le plus complet possible pour leur servir de toile de fonds pour présenter le Québec et ainsi mieux faire leur travail. Cette toile de fonds devraient nécessairement dégager des objectifs et des perspectives socio-économiques à long terme du Québec. Car les clientèles visées par les démarcheurs sont d'abord préoccupées par la toile de fond à long terme que leur

réserve le Québec, pour ensuite situer leurs projets d'investissements correctement. Tous font de leur mieux avec les outils dont ils disposent.

D'autant plus que leur recrutement se fait surtout sur une base de contacts individuels, de telle sorte qu'il ne faut pas se surprendre si les efforts de démarchage donnent des résultats dans les secteurs de spécialisation des démarcheurs recrutés, plutôt que dans des secteurs qui devraient découler d'une véritable politique de développement socio-économique avec des objectifs clairs à long terme. Les éléments d'une politique à long terme sont inexistantes.

Chapitre 3

LES MOYENS POUR FAIRE FACE À LA MONDIALISATION

3.1 L'enjeu fondamental

Même si les PME québécoises ont été bien supportées jusqu'à maintenant grâce principalement au haut niveau d'expertise des experts à l'emploi des ministères de développement économique, elles ont encore besoin de beaucoup plus de support qu'actuellement pour une performance adéquate dans les dédales de la mondialisation. Les défis du futur sont considérables. Les considérations énoncées dans les chapitres précédents ne font qu'effleurer l'ampleur des défis à relever.

Il est plus que temps, pour le Québec, de définir une politique de développement qui fixe les vrais enjeux du futur à long terme. Cela signifie d'abord un **changement profond de mentalité** au niveau de la haute direction de l'État québécois. Les défis que posent la mondialisation nécessitent ensuite **la définition d'une vraie politique de développement socio-économique qui dégage de la vision à moyen et à long terme**. C'est ce dont les entreprises, grandes et petites, ont actuellement le plus besoin. Et il n'y a plus, actuellement, d'institutions publiques (ministères ou organisme d'État) mandatées explicitement pour réaliser ce genre d'exercice. L'information manquante est considérable, au moment où, normalement, l'on devrait s'attendre de disposer d'un maximum d'informations organisées, ne serait-ce qu'à cause de ce que nous permettent, aujourd'hui, les nouvelles technologies pour manipuler des quantités considérables d'informations tant quantitatives que qualitatives.

Finalement et le plus important, ce besoin de vision à long terme se manifeste principalement à travers le spectre de la mondialisation et de l'amplitude de son onde de choc, d'abord avec les voisins immédiats, soit le Reste du Canada et les États-Unis. On ne peut plus se satisfaire aujourd'hui de visions de l'avenir ne faisant référence qu'au Québec. Les limites frontalières du village global dépassent même celles des provinces et territoires canadiens, pour être portées à l'échelle de la planète. Cette reconnaissance est lourde de conséquence pour une véritable évaluation des modèles québécois et canadien.

Elle pose à l'économiste principalement, des défis technologiques considérables, le forçant à figurer ses outils d'analyse au point où ces outils pourront nous permettre de se mesurer à toutes les économies du monde. Il n'y a plus d'avenir pour les petits modèles économétriques d'antan qui ne permettaient que des mesures parcellaires des phénomènes. Même si de tels modèles ont pu être abandonnés par l'État du Québec au tournant des années '90, ils n'ont jamais été remplacés par des outils plus performants, conduisant aux analyses

structurelles les plus poussées. Plutôt que d'épiloguer plus longuement sur les raisons qui ont conduit le Québec à cet état de fait, il vaut mieux faire reposer l'explication de ce retard technologique en économie sur la complexité de la tâche à accomplir et des défis à relever, plutôt que sur un manque de volonté politique d'accéder à plus de connaissances.

3.2 Un tour d'horizon des institutions actuelles et de leur mandat respectifs

Avant de pouvoir proposer des moyens institutionnels de renforcement de la connaissance socio-économique d'ensemble, il importe de bien comprendre l'effort actuel certes, tant de la part des institutions publiques que privées, mais encore davantage les motivations profondes de ces mêmes institutions qui osent faire des avancés sur l'avenir de la société.

De plus, les avancés des diverses institutions varient considérablement en fonction de la longueur de la période d'analyse sur laquelle elles se prononcent. Car l'argumentaire varie aussi, lorsque l'on réfléchit sur des phénomènes qui se manifestent à court terme par rapport à une réflexion portant sur des phénomènes qui bougent de façon significative seulement à moyen et à long terme. Par exemple, tous comprendront que l'impact des composantes socio-démographiques (ex. : taux de natalité, taux de mortalité, ...) n'influence pas la portée des analyses faites à court terme. Mais il en est tout autrement lorsque l'on réfléchit sur le devenir socio-économique de la société à un horizon de moyen et de long terme (ex. : horizon de 5, 10, 15 ans ou plus).

3.2.1 Institutions étatiques

Les institutions publiques présentement interpellées sont les suivantes :

3.2.1.1 Ministère des Finances³⁴

L'horizon de réflexion du ministère des Finances ne dépasse pas trois ans. Le ministère des Finances a un rôle conseil auprès du gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires.

Lorsque ce ministère parle de finances publiques et de politiques budgétaires, il parle d'autorité et nous devons prendre acte, puisqu'il s'agit de son champs d'expertise pointue. L'autre grande caractéristique de ce ministère, est qu'il dessert un seul client, à savoir le ministre des Finances. Le ministre des Finances doit être en avant de la connaissance sur tout le monde et les travaux économiques faits à son intention doivent être confidentiels, ne serait-ce que pour

³⁴ Voir : (cliquer le souligné)
<http://www.finances.gouv.qc.ca/>

deux raisons. D'abord sa responsabilité exclusive en matière de négociation des emprunts de l'État sur les grands marchés financiers mondiaux. Il s'agit d'une responsabilité hautement stratégique. Aussi, sa responsabilité de préparer annuellement la politique budgétaire de l'État, lui dicte de garder le plus grand secret sur ses intentions jusqu'à l'annonce de ce budget, puisque l'annonce d'un budget de l'État a des répercussions immédiates sur tous les agents économiques concernés (consommateurs, entreprises, etc. ...).

3.2.1.2 Ministère de l'Industrie et du commerce (MIC) et autres ministères de développement économique³⁵

Le MIC et les autres ministères de développement économique (principalement le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ), le ministère des Régions, le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère des transports), excellent quant au support technique sectoriel et régional apportés à leurs clientèles respectives. Même s'ils ne sont pas tous égaux quant au niveau d'expertise économique dégagé par chacun, ils ont un point en commun qu'un ministère à vocation centrale comme les Finances n'a pas. Tous ces ministères ont un contact direct avec leur clientèle respective que sont principalement les individus et les entreprises. C'est pourquoi l'évaluation de la performance de ces ministères doit être avant tout fondée sur la qualité des services offerts à leur clientèle directe.

Le MIC est beaucoup trop hésitant à s'affirmer face au ministère des Finances qui aimerait être la seule autorité en matière économique. Pourtant, les ministères de développement économique s'attendent à ce que le MIC donne le ton en matière de développement économique, à cause de sa très grande couverture horizontale dans la presque totalité (près des $\frac{3}{4}$) des secteurs économiques.

Si l'on se limite aux institutions en place actuellement, il reviendrait au MIC de reprendre le leadership de la politique macro-économique à long terme qui devrait guider les actions de l'État du Québec. La politique macro-économique embrasse beaucoup plus large que la seule politique budgétaire et fiscale de l'État.

³⁵ Pour les principaux ministères de développement économique, voir : (cliquer le souligné)

<http://www.mic.gouv.qc.ca/>
<http://www.agr.gouv.qc.ca/>
<http://www.sdr.gouv.qc.ca/>
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/>
<http://www.mtq.gouv.qc.ca/>

3.2.1.3 Organismes d'État³⁶

Les principaux organismes d'État engagés dans le développement économique sont principalement la Caisse de dépôt du Québec, la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec. Aucun de ces organismes n'est mandaté pour établir la politique macro-économique du gouvernement. Pourtant, ils prennent des décisions qui ont de grands impacts sur la politique macro-économique à long terme. Chacun à leur façon, ces organismes appuient leurs décisions sur des études économiques qu'ils réalisent à l'interne, en fonction du prisme par lequel chacun intervient sur le développement économique. Même ces organismes auraient besoin d'une vision d'ensemble, mais suffisamment détaillée pour comprendre l'évolution structurelle de l'économie. Leur vision commence maintenant à déborder vers des horizons approchant la décennie.

3.2.2 Institutions non étatiques

3.2.2.1 Institutions financières

Qu'il s'agisse du mouvement Desjardins, des Banques et des grandes institutions de courtage, toutes ces organisations réalisent des prévisions par rapport aux variables qui les intéressent à court terme. Elles rendent la plupart du temps public leurs prévisions de manière à informer et à rassurer leurs vastes clientèles respectives.

3.2.2.2 Boîtes de consultations privées³⁷

Les principales boîtes privées qui interviennent dans le domaine de la prévision et de l'analyse économique sont de niveau pan canadien. Il y a lieu de mentionner principalement le Conference Board et Informetrica. Ces organisations ont une longue tradition de services et un niveau d'expertise élevé. Elles font de l'analyse et de la prévision à moyen et à long terme au niveau canadien et elles ventilent leurs résultats selon les provinces, en fonction de la demande de leurs clientèles.

³⁶ Pour les principaux organismes d'État impliqués, voir : (cliquer le souligné)
http://invest-quebec.com/index_choix_fr.html
<http://www.sgfqc.com/>
<http://www.lacaisse.com/>

³⁷ Pour plus d'informations, voir : (cliquer le souligné)
<http://www.conferenceboard.ca/>
<http://www.informetrica.com/>

3.3 Évolution et validation du modèle de développement économique au Canada

Le point de départ pour où commencer pour combler ce manque de connaissances fondamentales pour bien affronter le phénomène de la mondialisation dans l'avenir est la validation du modèle canadien après plus de 133 ans d'existence. Peut-être est-il encore le meilleur modèle pour le prochain centenaire! Mais la grogne politique canadienne émanant de toutes les parties du Canada et non seulement du Québec mérite que l'on évalue objectivement les bien-fondés de ce modèle de développement socio-économique canadien pour affronter les défis futurs de la mondialisation.

Ce modèle à la fois global et national ne pourrait-il pas connaître une évolution vers un système de modèles régionaux? Ne pourraient-ils pas être davantage aptes à mettre en lumière leurs points forts respectifs et par le fait même renforcer l'argumentaire qui leur permettrait de mieux se situer par rapport aux partenaires de la mondialisation, qu'il s'agisse de ceux des Amériques, de l'Europe et de l'Asie?

Une validation objective du grand modèle de développement socio-économique du Canada s'impose à ce moment-ci de l'histoire canadienne. Elle se doit d'être **apolitique** et conduite de la façon la plus rigoureuse possible du point de vue de la science socio-économique. Un besoin supplémentaire d'information est nécessaire pour tous les citoyens et encore plus pour tous les décideurs politiques³⁸.

Les Pères de la Confédération canadienne, s'ils pouvaient encore parler, trouveraient certes justifier, après plus de 133 ans d'existence, d'évaluer la pertinence du modèle canadien actuel pour affronter le prochain siècle. Il faut rassurer non seulement la génération présente mais aussi celles qui vont suivre. Il s'agit d'un devoir d'État de premier ordre.

3.3.1 Rappel historique³⁹

Depuis 1867, le modèle de développement économique au Canada a été encadré par un régime politique fédéral à deux paliers supérieurs de

³⁸ Idéalement, une équipe de recherche devrait être mise à contribution pour plusieurs mois pour revoir ce modèle. L'**Observatoire du Québec** pourrait être le lieu d'accueil d'experts d'autres régions canadiennes provenant de l'Ouest canadien, de l'Ontario et des Maritimes pour se joindre à des experts du Québec capables de conduire pareilles études.

³⁹ Voir : Office de planification et de développement du Québec, Politiques fédérales et économie du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978. À noter que cette étude a été celle qui a orienté le discours souverainiste jusqu'au référendum de 1982. Cette étude n'a jamais eu d'équivalent par la suite, quoique que d'autres études, comme celles des Migué, Fortin et autres, aient pu ajouter au débat de la politique socio-économique par la suite.

gouvernement, fédéral et provincial. Les Pères de la Confédération voulaient un pays de l'Atlantique au Pacifique. Pour y arriver, ils se sont donné des instruments économiques que l'on retrouve dans la National Policy de 1879. Ceux qui prendront la relève à Ottawa par la suite viendront y greffer toute une série de politiques sectorielles et d'interventions diverses. Cela a donné lieu à un état de fait qui influence encore aujourd'hui plusieurs décisions de localisation des activités économiques.

Déjà les premières décisions coloniales avaient à peu près toutes privilégié le Haut Canada (l'Ontario), puis le développement rapide de l'Ouest canadien. Entre autres, sous l'Acte d'Union, on avait fait payer au Québec la moitié des dettes, fort élevées, encourues pour l'amélioration des infrastructures ontariennes et par conséquent aggravé artificiellement les structures de coûts québécois. Avec la Confédération, la menace américaine conduisait aussi à des dépenses d'infrastructure visant à consolider politiquement le Grand Canada.

La rationalité économique (si elle avait pu bénéficier des connaissances modernes de la science économique d'aujourd'hui) aurait exigée, au contraire, un développement par cercles concentriques d'abord du double axe de la Vallée du Saint-Laurent, et de la région des Grands-Lacs, en vue de minimiser les coûts de transports. À titre d'exemple, il a été construit seulement 0,88 mille de voies ferrées per capita au Québec, 2,05 au Canada et 4,39 dans l'Ouest.

De ces politiques anciennes, il en est résulté un processus de croissance cumulative en Ontario et l'activité industrielle et financière s'y est concentré de plus en plus. Graduellement s'est développé au Canada un modèle global ayant pour centre de gravité l'Ontario, plutôt qu'un modèle régionalisé de l'économie canadienne.

L'ouvrage pré-cité est probablement celui qui a le plus approfondi l'argumentaire économique des conséquences du modèle de développement de l'économie canadienne avant que se fasse sentir massivement les conséquences de la mondialisation. Cet ouvrage explore sur une base comparative les impacts des principales grandes politiques nationales canadiennes depuis la Confédération, à savoir :

- La canalisation du Saint-Laurent;
- La politique nationale du pétrole (Ligne Borden);
- L'Accord de l'automobile;
- La politique fédérale agricole;
- La politique de développement régional;

- Les politiques fédérales de stabilisation;
- L'investissement étranger, etc.

Le Québec a toujours payé sa part des dépenses nécessitées par ces grandes politiques, conséquences directes de la National Policy ainsi que sa part des déficits d'opération.

Dans un pays suffisamment homogène pour justifier un modèle global, l'on oublie souvent cette dimension financière parce que l'impact n'est pas considéré comme négatif s'il y a croissance du produit global. L'équilibre est alors conçu en terme de migrations (fluidité de la main-d'œuvre) des endroits qui périclitent vers ceux qui se développent.

Dans la mesure où une région comme le Québec se perçoit comme un territoire où les gens veulent rester et auquel ils sont fortement attachés par des liens culturels profonds comme ceux directement liés à la langue, cette mobilité n'est pas une solution acceptable. De la même manière, pour deux populations de même culture linguistique mais profondément marquée par des différences géographiques profondes, ce postulat ne tient pas davantage (pour des citoyens des maritimes profondément marqués par la mer, il peut être aussi difficile de se déraciner pour reprendre vie sur des terres immenses telles qu'on en retrouve dans l'Ouest canadien).

Chaque fois que les Québécois payent des coûts pour des politiques dont ils ne reçoivent pas un bénéfice au moins égal, cela fait monter le niveau de leur fardeau fiscal sans augmenter les revenus et diminue les avantages comparatifs du Québec pour des localisations futures.

Le phénomène de la mondialisation nous force maintenant à revoir nos analyses. Le défi est grand. Il s'agit d'asseoir une fois pour toutes les fondements des grandes décisions qui vont façonner l'avenir. Autant les Pères de la Confédération, il y a plus de 133 ans, n'ont pas hésité à jeter les bases du Canada d'aujourd'hui, autant il est temps de revoir en profondeur le modèle de développement socio-économique au Canada et ses modalités de gestion de l'économie politique.

Il n'y a pas de débat vraiment sérieux émanant du Québec et des autres régions canadiennes concernant la mondialisation s'il n'y a pas d'abord validation du modèle canadien. Cette marche à franchir est essentielle à ce tournant de l'Histoire du Canada.

En somme, fini les discours stériles qui déplorent le « verre à moitié vide ». Il est plus que temps que débutent les discours fondés sur le « verre à moitié plein » et que les regards vers le futur soient conséquents d'un nouveau leitmotiv.

3.3.2 Mondialisation et nouveau leitmotiv forcent la validation du modèle canadien

L'éternelle plainte à l'égard du palier fédéral qui découle d'un discours politique désuet, ne correspond plus aux aspirations de la société québécoise en particulier. Le phénomène croissant de la mondialisation de l'économie à lui seul force à une validation du modèle centralisé canadien. Principalement pour le Québec, son intérêt devrait trouver sa source dans les prémisses suivantes à caractère socio-économique⁴⁰ :

- Une vision pan canadienne de l'espace économique plutôt qu'une vision uniquement québécoise, comme cadre de réflexion;
- Conduire en même temps qu'une réflexion socio-économique sur le devenir du Québec, une réflexion sur ce que pourrait être une nouvelle réalité socio-économique pour le Reste du Canada;
- Une communauté de pays à l'intérieur de l'espace économique canadien ne seraient-elle pas plus puissante qu'un seul pays comme le Canada pour s'imposer à l'échelle mondiale?⁴¹

⁴⁰ De ces prémisses socio-économiques, découlent aussi des prémisses davantage à caractère politique qui ne devraient pas causer d'interférences pour la conduite des études. Ces prémisses sont nécessaires pour appuyer le leitmotiv.

Notons par exemple qu'il n'est pas forcé de croire que le Reste du Canada est condamné à retenir comme modèle le système parlementaire canadien actuel, mais rapetissé à l'échelle de neuf provinces plutôt que dix, si le Québec devait devenir souverain. Il faut, à partir du Québec, déjà réfléchir sur le mode d'organisation politique qui pourrait optimiser la croissance socio-économique des deux, trois,..., ou cinq pays nouvellement formés, le cas échéant, et en calculer les impacts socio-économiques à long terme.

Afin de s'assurer de l'absence d'émotivité dans la phase de réalisation de ces études, il pourrait être préférable que le gouvernement fédéral ne soit pas associé à la phase de réalisation du contenu des recherches pour trois raisons principales : 1) Les québécois, comme les citoyens du Reste du Canada, tiennent à valider le système politique canadien actuel comme instrument de gestion ultime du modèle de développement socio-économique au Canada dans un contexte de mondialisation; 2) Comment concilier le fait que si le gouvernement fédéral actuel devait participer au débat, des points de vue variés et propres à la réalité du Reste du Canada puissent être correctement défendus par des citoyens du Québec ayant comme seule justification la possession d'un siège électif au Québec au palier fédéral et, ce, en vertu des règles parlementaires actuelles? Le débat qui s'en suivrait serait doublement en porte à faux. 3) Enfin, il est primordial que **le travail de recherche** sous-jacent à la validation du modèle canadien **soit apolitique**.

⁴¹ Voir le point de vue d'Anthony Giddens, directeur de la **London School of Economics** dans : Le Devoir Montréal, 27 mai 2000, page B-1. Il rappelle l'école de l'hypermondialisation qui affirme que dans 20 ans, le monde pourrait compter jusqu'à 2 000 États.

- Convaincre dès maintenant le Reste du Canada de réfléchir simultanément avec le Québec sur un nouvel ordre pour régir la politique socio-économique pan canadienne. (*C'est pourquoi une équipe de recherche incluant des experts provenant du Reste du Canada faciliterait grandement la réflexion et renforcerait les analyses.*)
- Le travail de recherche à faire se doit d'être **apolitique** dans le sens de **non partisan**. Car il est bien évident qu'un tel travail de recherche est avant tout un travail d'évaluation de la « politique économique pan canadienne » dans son sens le plus noble. C'est pourquoi, tout au long de la phase de recherche, il ne saurait être question de remettre en cause de quelque manière le système fédéral actuel. Ce n'est que suite à la conclusion des recherches et du débat public qui s'en suivrait que les autorités politiques pourraient décider des suites à donner.

En ce qui concerne les québécois, ils ont pourtant été assez clairs sur la question des relations du Québec avec le Canada et la communauté internationale lors des audiences des Commissions régionales et nationale sur l'avenir du Québec. Le Rapport final de la Commission nationale sur l'Avenir du Québec conclut ainsi ce chapitre :

« En conclusion, les commissions constatent que la population a besoin d'être mieux informée sur cette question, nonobstant son caractère technique, afin que se dégagent plus clairement les avantages et les inconvénients rattachés à l'une ou l'autre de toutes les options présentées aux audiences.»⁴²

De plus, la recommandation no. 40 de la Commission nationale sur l'avenir du Québec se lit comme suit :

« La Commission nationale tient également à recommander au gouvernement du Québec d'apporter des réponses les plus complètes possibles aux principales questions qui ont été posées par la population lors de la consultation.

Plusieurs commissions ont recommandé, et elles sont en cela rejointe par la Commission nationale, que le gouvernement soutienne un organisme ayant pour mandat de fournir toute l'information que les citoyens pourraient réclamer, de faire connaître à différents groupes et associations les

⁴² Gouvernement du Québec, Conseil Exécutif, **Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec**, Avril 1995, page 35.

conclusions du présent rapport et de voir à la poursuite de la réflexion dans une foule de milieux , »⁴³

Il faut reconnaître qu'aucun effort significatif n'a encore été fait par l'État québécois pour satisfaire ces exigences de connaissances supplémentaires émanant de la population pour pouvoir décider de son avenir en connaissance de cause.

L'ex-premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau,⁴⁴ dans son livre « Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer? »⁴⁵ reconnaît :

« Si le Québec a bien préparé son système de politique commerciale pour le moment où il accédera à la souveraineté, il s'en faut de beaucoup pour que l'on ait suffisamment réfléchi à la façon dont l'économie va fonctionner. »

Il rappelle que si certains principes sont clairs pour assurer un bon fonctionnement économique, il reconnaît la nécessité d'une gestion macroéconomique saine tout en laissant jouer les forces du marché. Une saine gestion macroéconomique est impossible sans une vision la plus claire possible d'un avenir prévisible à moyen et à long terme. Et c'est là que le bât blesse au Québec depuis de nombreuses années.

Proposition :

À la lumière de l'argumentaire présenté dans ce document, il est proposé que :

- 1) l'**Observatoire du Québec** étudie la possibilité de servir de lieu d'accueil aux interlocuteurs (publics, privés, - du Québec et du Reste du Canada) qui seraient d'accord avec une démarche d'approfondissement d'une méthode apte à conduire à la meilleure validation du modèle canadien de développement socio-économique;
- 2) l'**Observatoire du Québec** étudie la possibilité de constituer un groupe d'experts (task force) pour valider et dégager le programme de travail d'une telle opération (méthodologie et conditions de réalisation);

⁴³ Voir référence précédente : **Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec**, pages 85 et 86.

⁴⁴ L'ex-premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau, est aussi président du Comité de recherche de l'IRÉC (Institut de Recherche en Économie Contemporaine). Pour une présentation, cliquer ici : http://www.irec.net/03fr_recherche.php3

⁴⁵ Parizeau, Jacques, **Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer?**, 15 octobre 1998, vlb éditeur (page 23).

- 3) l'**Observatoire du Québec** regarde aussi la possibilité de mettre en place la structure porteuse pour la mise en œuvre d'une telle recherche.

Ronald Carré
Président-directeur général
Econometrik National Plus Inc.
7345 Félicité-Angers
Québec (Qc) G2K 2C2

Téléphone : 418.627.0252

Courriel : econometrikplus@videotron.ca

Il est illégal de reproduire une partie quelconque de ce document sans l'autorisation écrite de son auteur. La reproduction de ce document, peu importe le procédé, sera considérée comme une violation des droits d'auteurs.

Tous droits réservés © Econometrik Plus et Observatoire du Québec, Québec 2001.

ANNEXE

LA MARCHÉ DE LA MONDIALISATION : LES GRANDES ÉTAPES HISTORIQUES.⁴⁶

1944 : Naissance de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International lors de la conférence De Bretton Woods (USA). Faute d'accord la création d'une organisation internationale du commerce est différée.

1947 : **novembre**, conférence de la Charte de la Havane pour la création d'une organisation internationale du commerce.

1947 : Création de l'accord douanier et du commerce : le GATT (General Agreement on Tariffs & Trade) par 33 pays invités par les Américains.

1957 : Traité de Rome, 6 pays de l'Europe de l'Ouest.

1959 : Association Européenne de libre-échange, 7 pays de l'Europe de l'Ouest.

1960 : Association latino-américaine de libre-échange, 7 pays d'Amérique du Sud.

Marché commun de l'Amérique centrale, 5 pays.

1977 : Association des nations d'Asie du Sud-Est, 5 pays.

1986 : Démarrage du 8ième round de négociations à Punta Del Este en Uruguay.

1989 : Accord de libre-échange Canada - États-Unis, 2 pays.

1990 : **décembre**, suspension des négociations suite aux désaccords entre les USA et l'Europe sur la question agricole.

⁴⁶ Cette historique est extrait de "L'AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements) cloné à l'OMC" qui vient d'être publié par la Coordination Contre les Clones de l'AMI. Commande : Observatoire de la mondialisation – Paris, France (01.43.38.38.17) ou CEFE – Namur, Belgique - (081.22.58.48)

Pour toute question ou remarque, on peut contacter les auteurs à:

attacvar@voila.fr

Informations à jour en date du 15 octobre 1999.

PLUS, une chronologie du régionalisme tirée de Roma Dauphin, op. cit.

1991 : Pacte andin, 5 pays Mercosur, 4 pays.

1992 : Signature de l'ALÉNA (Canada, États-Unis, Mexique) et mise en œuvre en 1994.

1993 : **mars**, accord de Blair-House mettant fin au conflit entre les deux grands. 15 décembre : signature du 8ième round à Genève par les négociateurs : Sir Leon Brittan pour l'Europe et Mickey Kantor pour les USA.

1994 : le **15 avril**, signature à Marrakech de l'acte final clôturant le 8ème round et instituant l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

1995 : échec des négociations de l'AMI (Accord mondial sur les investissements) à l'OMC suite à la pression des délégations des pays du Tiers Monde. En **mai**, début des négociations de l'AMI au sein de l'OCDE.

1997 : premières alertes internationales sur les dangers de l'AMI. En octobre, le texte perd son statut confidentiel après la campagne nord-américaine et sa publication in extenso sur Internet.

1998 : Espace économique européen réunissant les pays du Traité de Rome, ceux de l'Association européenne de libre-échange, 15 pays.

1 9 9 8 :

- **Février**, en France, premiers meetings des organisations culturelles, sociales et environnementales, l'AMI fait la une de la presse nationale.
- **12 mars** : La Commission européenne approuve le projet du NTM (New Transatlantic Marketplace). Dans le même temps, le gouvernement français émet ses conditions de signature à l'AMI : exception culturelle, levée des lois extra-territoriales américaines, maintien du principe d'intégration régionale et refus du dumping social et écologique.
- **27, 28 avril** : la réunion ministérielle de l'OCDE est contrariée par "des voyous qui se réunissent sous les fenêtres du Château de la Muette à Paris " (Leon Brittan) : un rassemblement international de protestation. La Coordination contre l'AMI publie son manifeste. A la demande du gouvernement français les négociations sont suspendues officiellement pour six mois.
- **18 mai** : Transformation au sommet de Londres du NTM en NTEP.
- **Juin** : Mme Lalumière est chargée par le Premier Ministre français de la rédaction d'un rapport sur la position française dans les accords internationaux sur l'investissement, et plus spécifiquement sur l'AMI.
- **Octobre** : pré-rapport Lalumière et sommet citoyen international contre l'AMI : 22

délégations étrangères à Paris. Reprise des négociations à l'OCDE. Lionel Jospin annonce le retrait de la France des négociations, suivi par les gouvernements anglais et allemands. A Genève se tient au Palais des Nations un nouveau forum de la Chambre du Commerce International : le Global Business Dialogue à l'invitation de Helmut O. Maucher, président de Nestlé.

- **Novembre** : Réunion du TABD (dialogue d'affaires transatlantique) et journée d'action internationale contre l'AMI.
- **Décembre** : cessation officielle des négociations sur l'AMI à l'OCDE....)

Grands accords régionaux à venir :

- La zone hémisphérique des Amériques : pays de l'Amérique du Nord, Centrale et du Sud; échéance 2005.
- La coopération économique de l'Asie-Pacifique, 19 pays; échéance 2010 dont le Japon, la Chine, les États-Unis, le Canada et l'Australie